

Que devient le projet de méthaniseur à Plufur ?

À Plufur, dimanche 15 octobre, se tiendra la 2^e édition de la Fête de la Terre. L'événement est organisé par l'association Germinal, créée en mars 2023 en opposition au projet de méthaniseur dans la commune. Mais d'ailleurs, que devient ce projet ?

Les méthaniseurs font débat

Hélène Duros

● Ce dimanche 15 octobre, à la salle polyvalente de Plufur, aura lieu la Fête de la terre organisée par l'association Germinal. « C'est la 2^e édition », précise Régine Quéva, l'une des membres de l'association. Au programme de cette journée : un marché de paysans producteurs locaux, un troc de graines et de l'artisanat autour des objets du jardin. Le film documentaire « Secrets toxiques » sera projeté à trois reprises : à 10 h 30, à 12 h et à 13 h 30. « Un artisan affûteur sera présent toute la journée pour prendre soin de nos outils. C'est une nouveauté de cette édition. »

L'asso Germinal, créée en opposition au méthaniseur

Créée en mars 2023, l'association Germinal est née en opposition au projet de méthaniseur à Plufur. « Nous avons appris son existence lorsque le permis de construire a été déposé », se souvient Jean-Luc Michon.

Il s'agit d'un projet privé, entrepris par deux agriculteurs de la commune. Il est question d'un moteur en cogénération (1), c'est-à-dire que l'unité de méthanisation servirait à produire de la chaleur et de l'électricité pour alimenter les deux fermes.



L'association Germinal, créée en opposition au méthaniseur de Plufur, organise la deuxième Fête de la Terre, le 15 octobre.

S'il y a du surplus, l'électricité serait revendue au réseau Enedis.

Dix-sept tonnes par jour d'intrants agricoles (effluents et matières végétales) devraient être accueillies par l'unité dont la capacité de production est de 160 kilowattheures. Ce projet, ayant un tonnage inférieur à 30 par jour, a fait l'objet, en décembre 2021, d'une

déclaration (2) auprès de la préfecture.

Des recours en justice

À la fin de l'année 2022, face aux inquiétudes et à l'opposition grandissante chez certains riverains, deux réunions publiques avaient été organisées. Au cours de l'une d'entre elles, Daniel Salmon, sénateur d'Ille-

et-Vilaine, auteur du rapport sénatorial sur la méthanisation était venu défendre ce moyen de production d'énergie. « Nous avons déposé deux recours au tribunal administratif de Rennes. Nous souhaitons voir l'annulation du permis de construire. »

L'association fait valoir trois principaux arguments : « Rien n'est prévu

pour la gestion des eaux pluviales et usées. D'autant plus que le projet se situe près de deux ruisseaux et est sur le bassin-versant. Ça ne va pas améliorer le problème des algues vertes », détaille Jean-Luc Michon. Les membres de Germinal déplorent également la desserte du site qui ne serait pas adaptée, « ni en largeur, ni en hauteur » pour le passage des véhicules. « Enfin, il y a également la question de l'intégration au paysage qui n'est pas traitée. » Actuellement, le projet de méthaniseur de Plufur est à l'arrêt et en cours d'instruction.

« Nous avons tout fait dans les règles »

De son côté, Fabien Le Briquer, l'un des deux agriculteurs à l'origine du projet explique : « Tout ça a pris une ampleur politique qui n'a pas lieu d'être (...) Nous avons tout fait dans les règles et notre projet a été validé. Nous avons obtenu un permis de construire. Pourtant, on a l'impression d'être devenus des cibles ». (lire également en locale Plufur)

1. À la différence d'un moteur à injection qui sert à produire uniquement du gaz pour l'injecter dans le réseau GRDF.

2. Les projets de méthaniseurs qui accueillent entre 30 et 100 tonnes par jour, doivent faire l'objet d'un enregistrement auprès de la préfecture. Au-delà de 100 tonnes par jour, il est nécessaire d'obtenir une autorisation. Les études d'impact et de dangers ainsi que les consultations publiques deviennent alors obligatoires.